

PRÉFECTURE DE LA MEUSE  
Reçu le

23 AVR. 2026

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Meuse

DELIBERATION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 14 AVRIL 2026

**Nombre de Membres**

Membres en exercice	Présents	Votants
59	53	53 + 4 pouvoirs

Date de convocation  
7 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la salle des fêtes de Beauzée-sur-Aire, sous la présidence temporaire du doyen d'âge **Félix WALDBILLIG**.

**Présents :** ADRIAN Jean-Louis, ANTONINI Séverine, BACHELEZ Eric, BARDOT Mathurin, BARRÈS Mélanie, BAZART Xavier, CHARLES Ludovic, CHARRIOT Sophie, CHARTON Christelle, CHARTON Patrice, CHAVANNE Nicolas, COLLET Laetitia, COLLIGNON Céline, COURTIN Vincent, DECHEPPE Mathilde, DEJEAN Sabrina, DOLIZY Viviane, ERNST Frédéric, FOURES Patrice, GÉRARD Benoit, GERVAIS-VARNIER René, HENRY Marc, HOWARD Margaret, HUMBERT Raphaël, JACQUET Clarisse, JAHNO Sonia, JOSSELYN Sylvine, KLEIN Dania, L'HUILLIER Gérard, LECOMTE Jean-Pierre, LEFRAND Adelin, LINARD Lidwine, LOMBART Vincent, MIGOT Thierry, MINEBOIS Dominique, MOREAU Michel, MOREL Mireille, OBARA Sylvain, OEILLET Michel, PALIN Laurent, PATRIS Karine, PICARD Emilie, RAMAND Anne, SAL Christophe, SEGUIN Lisette, SIMON Yannick, SOLTYSIAK Régis, VARNUSSON Michel, VERDUN Marie-Pierre, WALDBILLIG Félix, WEISSE Brigitte, ZAMBAUX Cécile, ZAMBAUX Didier.

**Absents :** HURAUT Jean-Marie, WITZ Francis.

**Représentés :** GARAT Cédric pouvoir donné à JAHNO Sonia, GEORGE Marie-Cécile pouvoir donné à LOMBART Vincent, ILIC Jean-Marc pouvoir donné à MOREAU Michel, MENUSIER Pascal pouvoir donné à KLEIN Dania, FEVEZ Clément titulaire de GÉRARD Benoit, THOUVENIN Aude titulaire de COLLIGNON Céline.

Monsieur ERNST Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Election du Président**  
**N° de délibération : DE\_2026\_036**

Vu l'arrêté préfectoral n°2025-2086, en date du 16 octobre 2025, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-6 ; L. 5211-6-1 ; L. 5211-9 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

**Le Conseil Communautaire décide,**

De proclamer MOREAU Michel, Président de la Communauté de Communes et le déclare installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Michel MOREAU,  
Président



